

VACANCES LOISIRS

Bénéficiez des villages et résidences de vacances EPAF et de leurs partenaires. Un choix parmi plus de 40 destinations à la mer, à la montagne, à la ville ou à la campagne. Vous pourrez aussi profiter des séjours à thèmes autour d'activités artistiques, sportives, bien-être ou de tourisme. Découvrez le catalogue sur : <https://www.epafvacances.fr/residence/liste>



ACTIONS LOCALES DE LA DDAS06

Chaque année, si la situation le permet, votre délégation vous propose diverses activités qui vous permettent de garder le lien.

- ⇒ Séjour Groupe EPAF
- ⇒ Repas convivialité
- ⇒ Concours, loto
- ⇒ Sorties découvertes



MÉDECINE DE PRÉVENTION

Médecin du Travail et infirmière de Santé au Travail sont disponibles pour les agents du MEFR en activité. A la retraite, les agents du MEFR ayant été exposés à l'amiante et aux produits CMR chimiques, cancérigènes et/ou mutagènes et/ou toxiques pour la reproduction peuvent solliciter, si besoin, le Service Santé au Travail.

SRIAS PACA

Bénéficiez de l'Action Sociale Régionale Interministérielle : <http://www.srias.paca.gouv.fr/>

CONTACT

Délégation départementale de l'action sociale des Alpes Maritimes
22 rue Joseph Cadéï, 06100 Nice – 04 83 06 86 45 – actionsociale.06@finances.gouv.fr

Guide des prestations destinées au personnel retraité du MEFR



Délégation Départementale
de l'Action Sociale
des Alpes Maritimes





LES AIDES ET LES PRÊTS AU LOGEMENT

Prêt pour l'équipement du logement	Financer les frais relatifs à l'achat de meubles et/ou de gros électro-ménager (résidence principale).
Prêt pour l'amélioration de l'habitat	Financer une partie des travaux, des matériaux et de certains équipements mobiliers (résidence principale).
Prêt pour l'adaptation du logement des personnes handicapées	Financer des travaux d'accessibilité, d'aménagement et d'adaptation liés au handicap (résidence principale).
Aide à la propriété	Prendre en charge une partie des intérêts d'un prêt bancaire immobilier souscrit pour l'acquisition, la construction ou l'extension (résidence principale).
Prêt immobilier complémentaire	Financer une partie des frais d'acquisition, de construction ou d'extension (résidence principale).
Prêt pour sinistre immobilier	Couvrir des dépenses liées à la résidence principale à la suite d'une catastrophe naturelle ou d'un sinistre majeur.
Aide pour le logement d'un enfant étudiant	Financer une partie des dépenses liées à l'installation dans un logement d'un enfant étudiant (entre 16 et 26 ans) fiscalement à charge, dès lors que la location se situe dans une ville différente de celle du domicile des parents (en France ou à l'étranger).
Prêt pour le logement d'un enfant étudiant	Aider les agents à loger leurs enfants de 16 à 26 ans amenés à quitter le domicile familial pour poursuivre leurs études secondaires ou supérieures, en France ou à l'étranger.

N'hésitez pas à vous rendre sur le site de l'ALPAF :

<https://www.alpaf.finances.gouv.fr/accueil/aides-et-prets.html>

Contacts tél : 01 57 53 24 44 (à partir de 15 h)

mail : alpaf-prets.secteur3@finances.gouv.fr

Site de l'action sociale des Alpes Maritimes :

<https://actionsociale.finances.gouv.fr/sites/actionsociale/pages-hors-navigation/je-recherche-ma-delegation-depar/06-alpes-maritimes.html>



FAMILLE ENFANCE

Si vous avez des enfants à charge, vous pouvez bénéficier des aides à la parentalité : aide à la garde d'enfants (tickets CESU) ; aide au soutien scolaire (tickets CESU) ; aide aux études (aide et prêt pour le logement des enfants étudiants) ; aides aux vacances et aux loisirs (colonies EPAF et Subventions Séjours d'Enfants).



ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Vous êtes confronté(e) à des difficultés sociales, financières, sanitaires..., vous pouvez bénéficier du conseil et de l'intervention des assistantes de service social de la DDAS 06. Les assistantes de service social sont joignables au 06 22 69 29 76 et au 06 22 69 29 78 pour tous renseignements complémentaires.



RESTAURATION

Vous pouvez vous rendre dans les restaurants financiers en respectant les conditions d'accès fixées par le restaurant et en contactant l'association qui gère le restaurant le plus proche de votre domicile.



- ⇒ **Antibes** : 60 chemin de la Colle, association AURA 06.81.10.32.32
- ⇒ **Cagnes-sur-Mer** : rue de Paris, association ARA 04.92.02.42.97
- ⇒ **Cannes** : 16 Bd Leader, association ARCANGE 04.93.90.45.89
- ⇒ **Grasse** : 29 Traverse de la Paoûte, association AGHI 04.93.40.36.10
- ⇒ **Nice** :
 - 15 bis rue Delille, association ARA 04.92.17.60.17
 - 22 rue Joseph Cadeï, association ARA 04.92.17.60.17
 - 60 avenue G. Clémenceau, association ARA 04.97.03.31.61